

## Le + de CGF campus :

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision complète et opérationnelle des obligations de l'employeur et des moyens de les respecter.

# Salariés itinérants et commerciaux : contrat, rémunération, temps de travail, usage du véhicule

Les dispositions légales relatives aux salariés itinérants (chauffeurs – livreurs) et commerciaux sont complexes. Gérer et piloter la relation de travail (durée du travail, rémunération, octroi d'un véhicule, contrôle de l'activité) avec les salariés itinérants et les commerciaux nécessite de maîtriser certaines dispositions légales et jurisprudentielles particulières.

## OBJECTIFS

Sécuriser la relation de travail avec les salariés itinérants et les commerciaux

### INTERVENANT

Me Vincent ROCHE Cabinet Fidere Avocats

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte
- Présentation powerpoint

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement - certificat réalisation
- Questions orales

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### 1 – La durée du travail

- Choisir le mode d'organisation adapté (35 heures ou convention de forfait)
- Distinguer le temps de travail du temps de trajet

### 2 – La rémunération

- Fixer la rémunération de base et la rémunération variable
- Réviser la rémunération variable
- Indemniser l'occupation professionnelle du domicile

### 3 - Le véhicule

- Évaluer l'avantage en nature véhicule
- Déterminer les responsabilités respectives en cas d'infraction et d'accident
- Faire face à un retrait du permis de conduire

### 4 – Contrôler l'activité

- Fixer et mettre en œuvre les modalités de contrôle
- Point spécifique sur la géolocalisation
- Prévoir une clause d'exclusivité
- Prévoir une clause de non concurrence

### 5 – Mettre en place le télétravail

#### TARIFS (DÉJEUNER INCLUS)

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800€ HT

#### INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS - 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris

T.01 44 55 35 00 - m.zolli@cgf-grossistes.fr

DATE ET HORAIRE

**24 novembre 2022**  
9h30 - 17h00

Format mixte  
Présentiel / distanciel  
CGF 31 rue Saint-Augustin  
75002 Paris

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**A RETOURNER A CGF-CAMPUS – Muriel MEZENEN ZOLLI**  
**29-31 rue Saint-Augustin 75002 Paris**  
**m.zolli@cgf-grossistes.fr –T 01 44 55 35 00**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : « **Salariés itinérants et commerciaux** » le **24 novembre 2022** - **format présentiel / distanciel** :

en présentiel       en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site [www.cgfcampus.fr](http://www.cgfcampus.fr) )

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer  
**vos** bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant :

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

à l'ordre de CGF Campus.

Votre inscription sera prise en compte à la réception du règlement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le règlement vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :**

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'AKTO).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF CAMPUS se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*